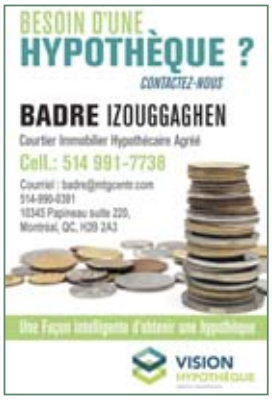

N° 08, Volume XII, AOÛT 2014. Dépôt légal : 255084 ISSN : 1708-8674
Téléphone : 514-576-9067 Courriel : info@maghreb-canada.ca

صوت المغرب وكَنَدا

Maghreb Canada Express

Éditorial...

Gaza: Le sens de la mesure et la nuance des sentiments.

Par Majid Blal, Écrivain et poète

Pendant que le déferlement d'obus, de feux roulants, d'impuissance des peuples et de complicité tacite des porteurs de discours humanisant s'abattent sur la population civile de Gaza, les médias sociaux subissent le déferlement des indignations, des solidarités mais aussi des discours haineux et des raccourcis de tous genre pour banaliser les sentiments les plus vils et les plus dégradants chez l'humain en quête de prétextes pour ''faire dans la catégorisation'', l'essentialisme et l'appel à plus de violence, aux lois du talion et à la réduction du conflit à des argumentations biaisées.

Défendre les droits des opprimés, s'insurger contre la dégradation prémédité de la dignité des dominés, revendiquer la justice des uns et la sécurité des autres, dénoncer les violences et les agressions physiques, économiques et psychologiques dont jouissent ceux qui découvrent qu'ils sont surarmés et qui en usent pour coloniser les caractères après avoir spolié la terre, afficher sa solidarité avec les plus vulnérables et les oubliés des "civilisés" des sociétés de "droit"...est légitime.

Toutefois, tout cela ne donne pas le droit de banaliser la haine du juif parce qu'il est juif ou du musulman parce que des illuminés ont investi le terrain des valeurs obscurcissant. Les perceptions identitaires et les révoltes contre les partialités, finissent souvent par sortir la question du lit de la rivière des causes initiales et des doléances véritables des peuples dans ce Moyen-Orient que les Dieux ont maudit et que les humains enflamment pour finir par propager la haine et la réciprocité de la haine.

SURENCHÈRE DE LA HAINE...

La surenchère de la haine ne sera jamais la solution et la paix ne viendra que par la prise de conscience que ces lieux dits saints ne peuvent qu'être un espace de diversité, de respect de l'autre et de promotion de la dignité et des droits de tous.

Défendre les palestiniens n'est pas une attaque contre le judaïsme et défendre les palestiniens n'est ni un monopole arabe ni une composante d'une guerre de religions. Défendre Israël Ne devrait pas être un asservissement des non juifs, un déni d'humanité aux habitants non hébreux, ni une volonté divine d'épurer les territoires occupés de sa population palestinienne.

Aucun des deux peuples n'a le droit ni la légitimité du souhait de jeter l'autre hors des frontières. La cause palestinienne n'est pas une cause religieuse, ni une cause arabe mais une question territoriale entre une volonté d'expansion d'un coté et une volonté de survie de l'autre.

Les théories les plus simplistes et les plus viciées voudraient que le conflit palestinien ne serait que la prolongation d'une guerre millénaire entre juifs et arabes. Ce qui est faux car les pays arabes (surtout le Maroc) ont toujours pris soin de ces juifs et qu'une partie de ceux-ci qui avaient vécu les mêmes affres que les Mauresques obligés de se convertir au christianisme ou de quitter l'Andalousie, avaient trouvé refuge sous l'ombre des Atlas dans le respect total de leurs croyances, rites et dignités... Les confrontations entre croisés et musulmans sont plus vieilles et gardent toujours des relents contemporains plus qu'une foutue rancœur avec les juifs.

MYOPIE VOULE ET AVEUGLEMENT VOLONTAIRE...

C'est vrai aussi qu'en occident, La myopie voulue ou l'aveuglement volontaire, se sert de l'ignorance comme justificatif de l'indifférence ambiante pendant que d'autres peuples se fassent massacrer en direct.

Peut-on se draper d'indifférence en plaidant la suffisante ignorance?

- Ces conflits-là nous sont lointains et incompréhensibles! se soustrait-on...

D'autres thèses mesquines à l'eau de rose, avancent hypocritement et parfois avec naïveté que la solution aux carnages des uns par les autres et de la révolte des uns contre les autres, ne peuvent être résolues que par l'amour. !

L'agression des palestiniens n'est pas due à une carence d'amour mais à un déficit de justice et à un déni de droits !

L'amour est un sentiment qu'on ne commande pas. L'amour ne tolère pas l'impératif. On ne dit à personne "aime" si cela ne vient pas de son consentement profond à" amourer". Quand il y a divorce, l'amour ne peut être forcé. La paix passe par le partage équitable du patrimoine et le respect du choix de l'autre de vivre sa vie par ses propres prérogatives.

Redonnons leurs territoires et leur dignité aux palestiniens pour créer un état viable qui vivra en paix aux cotés de l'état d'Israël. Communiquons, dialoguons avec tout le monde car tout le monde est concerné. Nuançons, évitons les intrusions et la propagation des rhétoriques de tous les extrémistes du sionisme et de l'islamisme politique. Écoutons les gens réfléchies d'Israël et le peule palestinien pour les départager dans l'honneur et la dignité.

En attendant et pour minimiser les dégâts, Espérant que la communauté internationale puisse mettre les palestiniens sous protection de l'ONU"...

Majid Blal souffle, ce mois d'Août, ses 57 bougies.

Joyeux anniversaire l'ami et bienvenue parmi les ''sages'' sans sagesse et les vieux tout en jeunesse .

D'un continent à l'autre...

Gaza entre "Théorie du Complot" et Complot tout court...

Par Abderrahman El Fouladi

Cette affaire est mal partie pour les palestiniens le jour même où on a décidé de créer un État hébreux sur la base d'une revendication historique de possession du territoire; ce territoire que le peuple d'Israël fut obligé de quitter il y a quelques millénaires.

Mal partie car du même coup la Communauté internationale ferma les yeux sur le fait que les ancêtres de ces mêmes palestiniens ont cohabité avec les exilés sur ce même territoire et que les générations qui se sont succédées, depuis lors, ne connaissent d'autres patrie que cette Terre!

Mal partie car les États formant la communauté internationale, et qui pourraient changer le cours de l'Histoire, ne bougeront pas le petit doigt pour rendre justice aux palestiniens: raisons économiques, géostratégiques, passé colonial récent et sentiment de culpabilité historique (vis à vis du peuple juif) obligent !

GUERRE DES MOTS ET IMAGE DE TERRORISTE

Mal partie car l'opinion internationale est intoxiquée par l'image horrible que le mouvement de résistance palestinien a réussi à se faire rapidement coller sur le visage et à laquelle Hollywood a largement contribué et n'a pas tardé à la faire coller à tous les arabo-musulmans : L'image du terroriste.

Non ? Qu'on se rappelle l'appel du Président G.W. Bush aux lendemains du 11 septembre : ''*Hollywood doit faire sa part dans la guerre au terrorisme !*'' Et Hollywood est allé au delà de toutes les attentes !

Et du coup, l'opinion internationale trouve, de nos jours, normal qu'on réponde à un tir de ''*Roquettes-feu-d'artifice''* palestinien par un bombardement ''chirurgical'' intensif (de la part d'Israël) ou qu'on livre, illico presto, et à domicile, un obus, non moins chirurgical, à celui qui ose lancer ne serait-ce qu'une pierre aux soldats de Tsahal; soldats qui se font ''enlever'' mais qui ne se font jamais prisonniers. Et du coup, tout perd son vrai sens... y compris les mots; surtout les mots car Israël a déjà gagné la guerre du Verbe, des Mots et de l'Image !

La communauté internationale affirme que Tsahal possède l'armement le plus sophistiqué pour mener à bien la guerre au terrorisme. Tsahal affirme de son côté ne faire que des Frappes chirurgicales très précises.

Et du coup ceux qui s'offusquaient quand Anwar Al-Sadat avait lancé en 1973 son offensive le jour du ''Yom-Kippour'', au mépris de son sens religieux, trouvent normal que les ''séquestrés'' de Gaza passent quasiment tout le Ramadan de cette année sous les bombes !

ALORS QUOI ? LAISSER DES PALESTINIENS ''MASSACRER'' DES JUIFS ?

Non au meurtre; qu'il soit individuel ou perpétré collectivement par un État. Dans le cas spécifique des 3 colons tués en territoire palestinien, Israël a préféré y aller, sans procès aucun, par une punition collective en violation caractérisée du Droit international; punition qui a fait jusqu'à ce jour plus de 1000 morts dont l'extrême majorité sont des enfants, des femmes et des vieillards.

Pour justifier ce massacre collectif en si peu de temps, Israël se cache derrière l'argument que le Hamas se sert des populations civiles comme bouclier humain. Ce à quoi la diplomatie palestinienne répond que le territoire de Gaza est grand comme l'île de Montréal, que sa densité de population est la plus forte au monde selon l'ONU et que les membres du Hamas sont eux aussi des palestiniens qui vivent en famille et parmi leurs enfants.

Ce à quoi la Rue Arabe (*celle qui fut chaudement applaudie par la communauté internationale lors de son Printemps ''arabe'' qui peine à fleurir*), répond que l'État hébreux est coupable de Crimes contre l'humanité, et ce, en ciblant délibérément (et chirurgicalement) des civils... dont des enfants, et ce, en plein jour. Crimes contre l'humanité, pas crimes de Guerre car pour qu'il y est guerre, il faut avoir des armées face à face.

Côté international, les mots Colons, Colonies, Colonisation n'ont pas d'échos chez les pays qui détiennent le bon bout du bâton; du moment que leur puissance prend source dans un passé colonial.

Ces puissances comprendront le calvaire du peuple palestinien le jour où, par malheur, un pays (comme la Chine par exemple) deviendra, par un accident de l'Histoire, si fort qu'il osera revendiquer l'Amérique entière sous prétexte que ses premiers habitants sont venus de l'Asie, lors de la dernière glaciation, en traversant le détroit de Béring qui fut gelé. Et comme preuve, ce pays brandira les manuels scolaires, des livres et des articles scientifiques américains.

Consulat Général du Maroc à Montréal et Liberté d'expression

Le consulat général du Royaume du Maroc à Montréal vient de réagir à notre dernier Éditorial (dédié aux consulats mobiles) en rayant ''Maghreb *Canada Express*'' de la liste de ses invités pour la célébration de la fête du Trône de cette année; Une ''Première'' pour notre journal alors que nous venons tout juste de souffler sa 11ième bougie au service des MRE du Canada !

L'animosité de la nouvelle consule à l'encontre du journal se manifesta (*Accident ou mauvaises interférences ?)* il y a déjà 5 mois ; en interdisant sa distribution dans les locaux du Consulat. Ironie du sort : le premier numéro interdit fut celui du mois de mars qui avait consacré sa ''Une'' ainsi qu'un Spécial à l'analyse de l'Offensive diplomatique Marocaine en Afrique par SM le Roi Mohammed VI !

Un tel geste nous fait prendre au sérieux les rumeurs qui circulent à Montréal et... selon lesquelles la nouvelle consule serait en train de pousser certains de ses ''MRE-Satellites'' à ''dénoncer'' par écrit notre ''mauvaise foi'', notre ''amateurisme'' et notre volonté de ''*semer la zizanie parmi la communauté marocaine du Canada*''.

Rien que ça !

Aussi tenions-nous à rappeler, à qui de droit, que «toutes nos prises de position» sont consignées dans les archives de ''*Maghreb Canada Express'' , et ce,* depuis sa création en juillet 2003 jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, et tout en soulignant que ces archives sont accessibles, aussi bien via notre site WEB qu'à travers notre Dépôt légal aux bibliothèques nationales du Québec et du Canada, nous portons à la connaissance de notre lectorat que le Spécial «*Comment rapprocher les Services consulaires des MRE ?*», prévu pour ce mois-ci, est reporté *sine-die*; le temps d'évaluer le sérieux de cette menace (pouvant venir peser sur notre liberté d'expression), et se préparer, en conséquence, à toute riposte pouvant préserver la Renommée de notre journal, défendre son intégrité et assurer son indépendance .

Pour Maghreb Canada Express :

Abderrahman El Fouladi

© Une production

MAGHREB CANADA EXPRESS

"D'un Continent à l'autre"

www.maroc-canada.ca

et

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abderrahman El Fouladi

elfouladi @videotron.ca

Tél.: 514-576-9067

PUBLICITÉ

Ahmed Mendili

pub@maghreb-canada.ca

CHRONIQUEURS

Anas Abdoun.

(France)

Yassine El Fouladi, B.Sc.
(Canada)

Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

Majid Blal, Écrivain et Poète,
(Canada)

INFOGRAPHIE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard

(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1ier juillet 2003. Il est le seul de sa catégorie à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), depuis sa fondation en juillet 2003.

Amélioration de la reconnaissance des titres de compétences étrangers

Selon un communiqué du ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, et dans le cadre du "Plan d'action économique du Canada", le gouvernement canadien travaille avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec d'autres intervenants à améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Ce partenariat a mené à l'élaboration du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, qui vise à simplifier la reconnaissance des titres de compétence étrangers dans les professions prioritaires, dont les médecins et les dentistes.

Au titre de ce cadre, les travailleurs formés à l'étranger qui présentent une demande de reconnaissance afin d'obtenir le permis ou l'autorisation nécessaire pour travailler dans les domaines visés, qui paient tous les frais de traitement de leur demande et qui fournissent l'ensemble des documents pertinents à l'appui de cette dernière seront avisés dans un délai maximum d'un an des résultats de l'évaluation de leurs titres de compétences en fonction des normes canadiennes. Ils pourraient également être informés des exigences supplémentaires ou être orientés vers d'autres professions où leur expérience et leurs compétences pourraient être mises à profit.

On a établi des normes de service à l'égard du traitement de ces professions afin de veiller à ce que les compétences des professionnels formés à l'étranger en cause puissent être évaluées dans un délai maximum d'un an, et ce, partout au Canada.

Le premier ensemble de 14 professions prioritaires était composé des professions suivantes : architecte, ingénieur, technicien en ingénierie, comptable, technicien de laboratoire médical, ergothérapeute, pharmacien, physiothérapeute, infirmier autorisé, infirmer auxiliaire, dentiste, technicien en radiation médicale, médecin, et enseignant.

Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement a réaffirmé son intention d'améliorer le processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers et de continuer à collaborer avec les provinces et les territoires en ce qui touche le prochain groupe de professions ciblées.

Programmes et services de reconnaissance des titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada

Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers vise à améliorer l'intégration à la population active des travailleurs formés à l'étranger. Dans le cadre du Programme, l'on offre du financement aux provinces et aux territoires et l'on travaille avec ces derniers ainsi qu'avec d'autres intervenants, notamment des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement postsecondaire et des employeurs, en vue de réaliser des projets visant à faciliter l'évaluation et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger.

Le projet pilote de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers, mené en collaboration avec des organismes communautaires, aide les professionnels formés à l'étranger à assumer les coûts de la reconnaissance de leurs titres de compétences, et ce, afin qu'ils puissent trouver l'emploi qui correspond le mieux à leurs compétences et à leur expérience.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers offre aux travailleurs formés à l'étranger des services d'information, d'orientation et d'aiguillage, au Canada et à l'étranger, afin de les aider à faire évaluer rapidement leurs titres de compétences, et ce, de manière à ce qu'ils puissent trouver un emploi plus rapidement dans leur domaine de formation.

Grâce à un travail de collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants, l'Initiative relative aux professionnels de la santé formés à l'étranger permet à un plus grand nombre de professionnels de la santé formés à l'étranger de mettre leurs compétences au service du système de santé canadien.

Entrée express

En janvier 2015, Citoyenneté et Immigration Canada lancera un nouveau système électronique appelé « Entrée express » pour gérer les demandes présentées dans le cadre du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et du programme de la catégorie de l'expérience canadienne, de même qu'une partie de celles soumises dans le cadre du Programme des candidats des provinces.

Grâce au système « Entrée express », les ressortissants étrangers qui satisfont aux critères applicables à l'un des programmes fédéraux d'immigration désigné seront intégrés à un bassin de candidats dont pourront se servir les employeurs afin de sélectionner des travailleurs qui répondent à leurs besoins dans les cas où ils ne parviennent pas à trouver des Canadiens ou des résidents permanents pour occuper les emplois en question. En outre, le Guichet emplois amélioré du gouvernement du Canada facilitera le jumelage des employeurs canadiens et des candidats du système « Entrée express ».

Source : Communiqué CIC

Le gouvernement du Canada permet à un plus grand nombre de nouveaux arrivants qualifiés de trouver un emploi dans leur domaine plus rapidement

Le ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, l'honorable Jason Kenney, ainsi que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, l'honorable Chris Alexander, ont annoncé qu'en partenariat avec les provinces et les territoires, le gouvernement du Canada améliorera la reconnaissance des titres de compétences étrangers pour 10 autres professions prioritaires, notamment dans les domaines des métiers spécialisés et des soins de santé. Ils ont fait cette annonce aujourd'hui dans le cadre de deux événements distincts tenus respectivement à Vancouver et à Toronto.

Ces 10 nouvelles professions prioritaires sont les suivantes : géoscientifique, charpentier, électricien, technicien d'équipement lourd, opérateur d'équipement lourd, soudeur, audiologiste et orthophonistes, sage-femme, psychologue, et avocat.

Le ministre Kenney a expliqué que les professions du domaine des métiers spécialisés ont été sélectionnées parce qu'elles sont en demande dans certains secteurs et diverses régions du pays, et que celles du domaine de la santé avaient été choisies étant donné qu'elles permettent de pallier les pénuries de main-d'œuvre et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Ces professions font partie d'un cadre national visant à simplifier la reconnaissance des titres de compétences étrangers en ce qui touche les professions prioritaires. On a établi des normes de service à l'égard du traitement de ces professions afin de veiller à ce que les compétences des professionnels formés à l'étranger en cause puissent être évaluées dans un délai maximum d'un an, et ce, partout au Canada.

Les faits en bref

Grâce au cadre établi, les nouveaux arrivants hautement qualifiés dans 14 professions prioritaires désignées, y compris près de 2 000 pharmaciens, de 1 200 dentistes et de 5 600 ingénieurs, profitent déjà des améliorations apportées sur le plan de la reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Le gouvernement a également lancé le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) pour faciliter l'immigration de gens de métiers spécialisés au Canada et permettre de pallier les importantes pénuries de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Les candidats sont sélectionnés en fonction de critères qui privilégient la formation pratique et l'expérience professionnelle. Actuellement, il y a au total 90 professions prioritaires admissibles aux fins de traitement dans le cadre de ce programme.

En outre, le gouvernement du Canada a lancé un projet pilote de microprêts pour aider les travailleurs formés à l'étranger à assumer les coûts de la reconnaissance de leurs titres de compétences. À ce jour, plus de 1 300 nouveaux arrivants qualifiés ont profité des microprêts accordés.

Source : CIC

Canada / Provincial...

Québec : Droits de la Personne

Harcèlement discriminatoire envers ses voisins : une femme condamnée à payer plus de 30 000 $ en dommages :

Une femme vient d'être condamnée par le Tribunal des droits de la personne à verser plus de 30 000 $ à titre de dommages moraux et punitifs à ses voisins pour discrimination et harcèlement discriminatoire fondés sur la couleur.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse avait porté la cause devant le tribunal à la suite de la plainte du couple.

Dans un jugement récent, la présidente du Tribunal des droits de la personne, l'honorable Michèle Pauzé, a condamné la femme entre autres à des dommages punitifs, afin d'envoyer « un message clair que la discrimination raciale ne peut être tolérée, qu'elle est dévastatrice pour ceux qui en sont victime et qu'elle est nocive pour l'harmonie et le bien-être de la société. »

Selon les témoignages rapportés dans le jugement, pendant plus d'un mois, la femme a tenu des propos racistes et menaçants envers un couple et ses enfants qui habitaient l'appartement voisin. Elle a également crevé leurs pneus de voiture et proféré des menaces de mort à leur endroit.

La juge a conclu que les plaignants ont fait l'objet de discrimination, ainsi que de harcèlement discriminatoire. Le harcèlement discriminatoire se caractérise par des paroles ou des comportements offensants, méprisants, hostiles ou non désirés liés à un motif interdit de discrimination, tel que la race ou la couleur. Cette conduite peut soit avoir un caractère répétitif ou constituer un seul acte grave qui produit des effets continus dans l'avenir.

Plusieurs facteurs ont accentué la gravité du harcèlement dans cette cause. D'abord, le fait que celui-ci s'est produit dans la résidence des plaignants, un lieu protégé en droit canadien et par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. En effet, la femme les insultait de son balcon et les plaignants pouvaient parfois entendre ses insultes à travers le mur qui séparait les deux appartements. Ils ne pouvaient entrer ou sortir de leur demeure sans s'exposer aux agressions verbales de leur voisine.

De plus, la fille de la plaignante, âgée de 10 ans aux moments des faits, a entendu les insultes dont sa mère et le conjoint de celle-ci faisaient l'objet et aurait vu la voisine pointer un fusil en direction de la voiture de sa mère. En conséquence, elle faisait des cauchemars et ne voulait plus aller jouer dehors.

Par ailleurs, les plaignants ont porté plainte au criminel contre leur voisine qui a été condamnée à une peine de six mois de détention à être purgée dans la communauté et à une interdiction de communiquer directement ou indirectement avec les plaignants. La discrimination et le harcèlement discriminatoire ont cessé depuis le déménagement des plaignants, qui n'ont plus revu leur ancienne voisine.

Le tribunal a accordé 15 000 $ à chacun des plaignants à titre de dommages moraux, une somme plus élevée que celle généralement accordée par le tribunal, parce que le dommage moral éprouvé par les plaignants en raison de la conduite de leur voisine est important et a duré plusieurs semaines.

Le tribunal a considéré que la conduite de la femme justifiait amplement des dommages punitifs. Toutefois, comme la femme avait obtenu une condamnation criminelle pour les mêmes faits, le Tribunal l'a condamnée à un montant symbolique de 1 $, tout en mentionnant que ces dommages ont autant une valeur de prévention, de dissuasion et de dénonciation que si la somme était plus élevée.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse assure le respect et la promotion des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Elle assure aussi la protection de l'intérêt de l'enfant, ainsi que le respect et la promotion des droits qui lui sont reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle veille également à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

SOURCE

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Canada / Immigration...

La communauté marocaine du Canada à la croisée des chemins

En tant que marocain résident au Québec, je viens d'être interpelé par trois événements récents qui sont symptomatiques de la situation actuelle de la communauté marocaine au Canada.

Par Radouane Bnou-nouçair (*)

Le premier, c'est la fermeture « provisoire » de Dar Al Maghreb; fermeture qui commence à durer puisque cet établissement culturel n'est pas encore ouvert à ce jour.

Le deuxième événement, apparemment anodin, consiste en une polémique entre des membres de la communauté sur l'intérêt de l'initiative : « consulat mobile ».

Le troisième, c'est la multiplication des associations à but non lucratif qui sont devenues « lucratives sans but ».

Des événements symptomatiques de la situation actuelle de la communauté

Il est nécessaire d'analyser ces trois événements pour en tirer les conclusions nécessaires quant à l'avenir du vécu de la communauté marocaine au Canada, en général et au Québec, en particulier.

L'immigration marocaine au Canada présente, au moins, trois caractéristiques spécifiques : elle est récente, de qualité (la plupart des membres disposent de diplômes d'études supérieures) et volontaire.

L'effectif de la communauté (plus de 120.000 marocains sont installés au Canada, dont 80% sont installés au Québec) est devenu relativement important. C'est pourquoi, il est nécessaire d'analyser l'évolution de sa situation depuis le début de cette immigration.

La communauté marocaine et le chômage

Malgré un potentiel d'intégration plus grand que la moyenne, la communauté marocaine au Canada a subi de plein fouet le chômage et l'islamophobie qui ont ralenti son intégration, notamment au Québec.

Les réponses apportées à ces difficultés ont été essentiellement la reconversion aux métiers en demande (Chauffeurs de taxi, infirmier, éducatrices, etc.) et la création de petites

entreprises (Garderie, boulangerie, boucherie, etc.). Ce qui a permis à la communauté de s'adapter, dans un premier temps en attendant une intégration plus efficiente.

Une communauté devenue ''Fond de commerce''

Malheureusement, en parallèle à ces solutions louables, certains membres de la communauté ont commencé à faire de leur propre communauté un véritable fond de commerce et un moyen de soutirer de l'argent au gouvernement marocain qui soutient ses MRE.

Ces agissements contribuent à éloigner la communauté de son objectif principal qui est l'intégration au pays d'accueil. Et c'est à ce niveau que se situe l'influence néfaste des trois événements cités au début du texte.

La fermeture de « Dar Al Maghreb »

La fermeture « durablement provisoire » de cet établissement est un véritable drame et un constat d'échec pour toute une communauté car « Dar Al Maghreb » assume plusieurs rôles essentiels à la promotion de la culture marocaine au Canada. C'est aussi un lieu de contact entre les marocains du Canada et leur culture d'origine ainsi qu'un espace d'échange interculturel.

La polémique sur « le consulat mobile »

L'initiative du « consulat mobile » part d'un principe louable : « puisque le client a des difficultés à venir au consulat, c'est le consulat qui va vers le client ». Malheureusement, cette action, malgré toute la bonne volonté de ses initiateurs, est peu adaptée aux services offerts par le consulat. En effet, pour que le concept soit applicable, il faudrait que la plupart des clients-citoyens soient disponibles, avec tous leurs problèmes à résoudre, au moment où le consulat mobile arrive. Or, cela ne peut pas être toujours le cas puisque des actes comme le renouvellement de la carte CIN, obtenir un casier judiciaire ou solliciter un extrait d'acte de naissance ne sont pas spontanés.

Le consulat, et son corollaire, l'ambassade, s'ils recherchent le bien être des MRE du Canada, devraient s'atteler à des tâches plus urgentes comme :

- Intervenir auprès de la RAM pour baisser des tarifs devenus des freins au voyage des marocains vers le pays d'origine;
- Assurer un suivi plus rigoureux des associations qui reçoivent des subventions du ministère de tutelle;
- Apporter un soutien plus efficace pour l'apprentissage de l'arabe aux enfants de la communauté;
- Actualiser les statistiques sur les résidents marocains au Canada et au Québec;
- Améliorer les conditions d'accueil au consulat, à Montréal.

La multiplication des associations

Dans le cadre de sa politique de proximité, le ministère de tutelle n'a pas lésiné sur les moyens pour soutenir les différentes associations mais cette initiative louable est en train de se transformer en une activité mercantile à cause de la multiplication d'associations sans local, sans membres , sans programmes, peu actives , peu transparentes et parfois même sans objet.

Les vrais problèmes de la communauté

Ils sont ailleurs et ils nécessitent des solutions plus adaptées.

Un des problèmes essentiels de la communauté est le suivant : Comment s'intégrer au pays d'accueil et imposer le respect sans lâcher sa culture d'origine?

Pour cela, il faudrait, en premier lieu, assurer son indépendance économique, à l'instar des communautés libanaises, italiennes ou chinoises.

Et c'est lorsqu'elle aura assuré son indépendance économique et politique que la communauté marocaine pourra contribuer efficacement au développement du pays d'origine

Note :

Radouane Bnou-nouçair est l'Éditeur du site : www.maroc-quebec.com

Canada / Immigration...

Adil Charkaoui obtient (enfin) la citoyenneté canadienne

Le 24 juillet 2014, à midi, plus de 19 ans après son arrivée au Canada en compagnie de sa famille en quête d'une vie meilleure, Adil Charkaoui est devenu (enfin) citoyen canadien.

La Coalition Justice pour Adil Charkaoui considère que l'octroi de la citoyenneté canadienne à M. Charkaoui par le gouvernement est une admission définitive par le Canada que les deux «certificats de sécurité» que M. Charkaoui a contesté avec succès en 2007 suite à la décision historique devant la Cour Suprême du Canada (Arrêt Charkaoui I) et en 2009 suite à l'annulation du 2e certificat en Cour fédérale de la Juge Tremblay Lamer furent des erreurs monumentales d'utilisation d'un processus fondamentalement injuste, raciste et islamophobe.

Pour Adil et sa famille, il est impossible d'oublier les années de séparation et d'emprisonnement et les conditions draconiennes de détention à domicile et de surveillance électronique et physique qui lui ont été imposées ainsi qu'à toute la famille, en plus des terribles allégations diffusées dans le monde entier. Le dommage est irréparable: ces années ne reviendront jamais, les souvenirs douloureux ne vont pas disparaître, Adil ne pourra peut-être jamais être en mesure de voyager en toute sécurité. À défaut d'un règlement final de la poursuite intentée par M. Charkaoui en 2010, les fausses allégations et l'atteinte à la réputation risquent de continuer à être diffusées.

Mais il est également impossible d'effacer ce qui a été construit dans des années de lutte: la mobilisation exemplaire de la communauté, la solidarité avec Adil et sa famille contre le racisme et la violence des lois d'exception du système d'immigration. C'est une victoire pour les milliers de personnes de milieux très divers et des croyances différentes qui ont uni leurs forces pour marcher, écrire des lettres, parler, contribuer des fonds, accueil et organiser des événements, des présences à des audiences interminables, offrir un soutien moral à Charkaoui et da famille. C'est aussi une victoire pour les organisations communautaires, les ONG, les syndicats et les députés qui ont apporté leur soutien tout au long de ces années; pour les journalistes qui ont couvert l'histoire d'une façon critique et intelligente; et pour l'équipe juridique, qui a mis des milliers d'heures de travail minutieux jour et nuit. Ce fut surtout une victoire pour le courage et la force d'Adil et sa famille, qui ont refusé d'abandonner et qui ont conservé toute leur dignité et leur intégrité tout au long de ces années de lutte.

Aujourd'hui, nous célébrons cette victoire qui doit nous inspirer pour reprendre des forces pour contester le fait que Mohammad Mahjoub, Mahmoud Jaballah et Mohamed Harkat demeurent encore soumis à des certificats de sécurité, que leur vie est considérable affectée et que des milliers d'autres souffrent de la violence quotidienne du système d'immigration du Canada; et que les actes islamophobes sont ouvertement à la hausse au Québec au cours de la dernière année.

Source: Coalition Justice pour Adil Charkaoui

Photo : Archives Maghreb Canada Express

Maroc : Le dernier délai pour le remplacement de l'ancienne CIN par la carte d'identité nationale électronique fixé au 31 décembre 2014

Le ministère de l'Intérieur a annoncé, récemment, que le dernier délai pour le renouvellement des anciennes Cartes d'identité nationale (CIN) et l'obtention de la Carte nationale d'Identité électronique (CNIE) est fixé au 31 décembre 2014.

Le communiqué du ministère précise que les citoyens détenteurs de l'ancienne version de la CIN, résidant au Maroc ou à l'étranger, sont invités à accélérer la substitution de ces documents et l'obtention de la CNIE avant le 31 décembre prochain et ce, eu égard aux avantages de la CNIE, notamment en terme de facilitation des démarches administratives et légales, de documentation des données personnelles, ainsi que la sécurisation des documents d'identité.

Afin de réaliser cet objectif, ajoute la même source, la Direction générale de la sureté nationale (DGSN) a pris toutes les mesures nécessaires et mis en place tous les moyens au niveau des centres d'enregistrement des données d'identité dans les différentes villes du Royaume et les représentations diplomatiques et consulaires, en plus de la mobilisation d'unités mobiles dans les régions lointaines et ce, afin de faciliter la délivrance des CNIE.

Podium...

Western Union offre aux jeunes Canadiens la chance de gagner une bourse d'études supérieures

L'entreprise remettra quatre bourses dans le cadre de son concours présenté sur Facebook

Western Union, chef de file mondial des services de transfert d'argent, offre aux jeunes Canadiens la chance de gagner une bourse destinée à financer des études supérieures.

Le concours « Gagnez une bourse d'études 2014 » de Western Union Canada propose aux participant de remporter une bourse d'études d'une valeur de 1 500 $ destinée à soutenir l'atteinte d'objectifs scolaires de haut niveau.

Le défi s'adresse à tous les résidents canadiens par l'entremise du concours organisé sur les médiaux sociaux (Facebook). Les amis et les proches des participants auront l'occasion de voter en ligne et les gagnants seront déterminés en fonction du plus grand nombre de votes accumulés. Les participants devront visiter le site facebook.com/westernunion-canada et s'inscrire sur la page du concours. Une fois inscrit, chaque participant recevra un lien qu'il pourra publier sur les différentes plateformes de réseautage social afin de recueillir des votes.

Au terme de la période de promotion, soit le 8 août, 2014, les quatre (4) gagnants recevront un chèque de 1 500 $ CA. Les détails sur le concours sont accessibles au www.facebook.com/westernunion-canada.

« Depuis toujours, Western Union prône l'importance d'appuyer les collectivités, autant en prenant part aux programmes sociaux et culturels locaux qu'en soutenant des causes vitales, comme l'éducation », affirme Don DeLair, vice-président et directeur général de Western Union Canada.

« L'éducation est primordiale pour nos clients. Une analyse des transactions à l'échelle mondiale réalisée par Western Union indique que plus du quart (26 %) des transferts d'argent internationaux inter-consommateurs sont destinés à financer des dépenses scolaires. Western Union continue d'appuyer divers projets éducatifs afin d'offrir aux jeunes Canadiens l'occasion d'accomplir leurs rêves », ajoute-il.

En 2013, Western Union a soutenu le programme éducatif de l'ICNA Relief Canada.

À propos de Western Union

Western Union Company (NYSE : WU) est un chef de file des services de paiement internationaux. Avec ses services de paiement Vigo, Orlandi Valuta, Pago Facil et Western Union Business Solutions, Western Union offre à ses clients un service rapide, fiable et pratique pour envoyer et recevoir de l'argent dans le monde entier, ainsi que pour envoyer des paiements et acheter des mandats. En date du 31 mars 2014, les services de marques Western Union, Vigo et Orlandi Valuta formaient un réseau d'environ 500 000 points de vente dans 200 pays et territoires, et d'environ 100 000 guichets automatiques. En 2013, Western Union a réalisé 242 millions de transactions inter-consommateurs à l'échelle mondiale, transférant 82 milliards de dollars de capitaux entre des consommateurs, et 459 millions de paiements commerciaux.

Pour plus d'information, visitez le www.westernunion.com.

Pour en savoir plus sur Western Union, consultez le : www.westernunion.ca.

Publicité...

Les Bonnes Adresses...

Communiqués...

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

David Heurtel
Député de Viau
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Bureau de Circonscription
3750, Crémazie Est, bureau 402,
Montréal (Québec) H2A 1B6
514 728-2474
ministre@mddelcc.gouv.qc.ca

Sécurité publique
Québec

Lise Thériault
Députée d'Anjou-Louis-Riel
Vice-première ministre
et Ministre de la Sécurité publique

Bureau de circonscription
7077, rue Beaubien Est, bureau 205
Anjou (Québec) H1M 2Y2
Téléphone : 514 493-9630
ltheriault-anjo@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Rita de Santis
Députée de Bourassa-Sauvé
Adjointe parlementaire du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes

Bureau de circonscription
5879, boul. Henri-Bourassa Est, bureau 305
Montréal-Nord (Québec) H1G 2V1
Tél. : 514 328-6006 | Téléc. : 514 328-0763
rdesantis-bosa@assnat.qc.ca

نتمنّى للجاليّة المسلمة الكيبكيّة
السّعادة والصحّة و الإزدهار
بمناسبة عيد الفطر المبارك

Nos meilleurs voeux les plus chaleureux à la communauté musulmane à l'occasion de la fête «Aïd El Fitr»
Nos souhaits de bonheur, santé et prospérité

يسعد مجلس دائرة شمال مُنتريّال
أن يتمنى لكم إحتفالات سعيدة
بمناسبة حلول عيد الفطر

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord
vous souhaite de bonnes célébrations
à l'occasion de la fête
Aid Al Fitr.

Gilles Deguire, maire d'arrondissement
Jean-Marc Gibeau, conseiller de Ville
Chantal Rossi, conseillère de Ville
Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement
Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement

Montréal-Nord
Montréal

Spécial Moyen Orient...

Gaza : Silence, on tue !

Et ce, devant une « communauté internationale » étrangement muette (voire complice du massacre) et sourde aux appels des victimes !

Par Hamid Soussany
(France)

Comment peut-on se mettre devant son clavier pour écrire sans parler de la tragédie que vivent les palestiniens de Gaza ? Nous avons tous en tête les images insoutenables d'enfants palestiniens déchiquetés par les bombes et de civils innocents sans défense, nous vivons tous un traumatisme collectif dans l'impuissance et la colère. Hélas tout ce que nous pouvons faire c'est exprimer notre solidarité et de dénoncer cette énième barbarie de l'Etat d'Israel et de son armée. Chaque bombardement, chaque victime, nous éloignent de plus en plus d'une paix tant souhaitée et d'une cohabitation pacifique entre juifs et arabes de Palestine.

Depuis l'assassinat d'Yitzhak Rabin, Israel a tourné le dos aux accords de paix d'Oslo, en reprenant les assassinats des leaders palestiniens, en procédant à l'emprisonnement de milliers d'entre eux, dont des enfants, en poursuivant la politique de colonisation dans les territoires palestiniens déjà réduits, en étouffant les habitants de Gaza par un blocus criminel, en bombardant périodiquement et méthodiquement toutes les installations et les infrastructures palestiniennes. Et lorsque la résistance palestinienne réagit par des roquettes, presque inoffensives qui ont plus un impact psychologique sur les habitants du sud, Israel crie au "terrorisme" et invoque son droit à la sécurité.

Bien entendu la poursuite de l'escalade barbare de l'Etat hébreu n'est possible que grâce au silence complice des puissances de ce monde. A l'image du communiqué de la présidence de la République Française, suite à une communication téléphonique entre François Hollande et le premier ministre israélien, au lendemain du lancement de la campagne de bombardement. Je cite : "..Il (Le Président de la république) lui a exprimé la solidarité de la France face aux tirs de roquettes en provenance de Gaza. Il lui a rappelé que la France condamne fermement ces agressions. Il appartient au gouvernement israélien de prendre toutes les mesures pour protéger sa population face aux menaces". Ce message peut être interprété comme un permis de bombarder. Est-ce une faute? Une erreur d'appréciation prise dans la précipitation? Ou bien une position française prise en toute conscience?

Une position qui tranche avec le principe de l'équilibre de la diplomatie française qui se basait sur l'indépendance par rapport à la ligne américaine et sur les valeurs des droits de l'Homme et le droit des palestiniens à disposer d'un État.

En tout les cas, c'est une prise de position insoutenable, ressentie comme une gifle inattendue et une trahison, par les Franco-Maghrébins, dont une grande majorité avait contribué et d'une manière décisive à l'élection de François Hollande à la présidence de la République.

Sur les réseaux sociaux, on rediffuse presque avec nostalgie, les images de la promenade historique de Jacques Chirac en 1996, dans les ruelles d'Al Qods, au cours de laquelle l'ancien Président avait remis en place d'une manière ferme les soldats israéliens qui s'étaient livrés à des provocations pour perturber sa rencontre avec les palestiniens.

L'interdiction de manifester et d'exprimer sa solidarité avec les Gazaouis, prise par le gouvernement français, semble également une nouvelle erreur dans la gestion de ce dossier. Cette interdiction est vécue également comme un parti- pris, qui est à l'origine des débordements déplorables de la dernière manifestation à Paris.

Un véritable bras de fer semble engagé tant que les bombes continuent de tomber sur Gaza, un nouveau débat est lancé en France sur ce nouveau revirement de la politique étrangère française ...

France : Livraison du Mistral à la Russie

« *La livraison du deuxième Mistral à la Russie, dépendra bien de l'attitude de la Russie. Mais à ce stade, il n'y a pas de sanction décidée qui nous obligerait à renoncer*» a affirmé François Hollande qui s'est exprimé dans un dîner avec la presse écrite à l'Élysée.

Au moment où les capitales européennes mettent clairement la pression sur la France à la lumière du jeu trouble de Vladimir Poutine. Ces derniers jours, le bateau doit être livré le mois d'octobre prochain. Mais la communauté internationale pointe du doigt le rôle de Moscou dans le crash du MH17 en Ukraine. La livraison du premier bateau semble bien acquise, il doit quitter Saint-Nazaire prochainement. Pour le second, François Hollande est plus réservé. Les sanctions contre la Russie sont d'ailleurs au menu du conseil européen des ministres des affaires étrangères à Bruxelles. L'Allemagne et surtout la Grande Bretagne appellent l'Union européenne à adopter des sanctions économiques d'envergure et déplore l'attitude de la France. David Cameron, le Premier ministre britannique a affirmé à Bruxelles, je cite : « sur la question des équipements de défense, nous avons dit comme les États-Unis que nous ne sommes pas prêts à vendre d'autres armes à la Russie, et nous croyons que d'autres pays européens devraient faire la même chose. Franchement dans ce pays, il serait impensable d'exécuter une commande comme celle réalisée par la France. »

Côté russe, le vice Premier ministre a assuré qu'il doutait que la France annule la vente des Mistrals en dépit des pressions. D'autant que les 1.2 milliards d'euros du contrat ont déjà été en grande partie payés. En cas de non-livraison, le gouvernement français devra les rembourser intégralement, et verser des compensations de plusieurs centaines de millions d'euros.

Alors la France doit-elle renoncer à vendre ses Mistrals à la Russie ? Doit-elle céder à la pression ?

Le patron du Parti socialiste, Jean-Christophe Cambadélis s'est prononcé à la chaîne de télévision I-Télé, il a dit, je cite : « C'est un faux débat mené par des faux-culs. C'est un faux débat, pour une raison toute simple, ce n'est pas cela qui va amener Poutine à infléchir sa position. Les Américains et les Allemands qui mènent tous ces débats aussi. David Cameron est un faux cul, il n'y a qu'à voir le nombre d'oligarques qui sont réfugiés financièrement à Londres, il devrait commencer par balayer devant sa porte. »

Le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius envisage d'annuler la vente de navires militaires - deux Bâtiments de projection et de commandement - à la Russie.

La France « pourra envisager » d'annuler la vente des navires militaires français Mistral à la Russie « si Poutine continue ce qu'il fait » en Ukraine, a déclaré lundi soir le chef de la diplomatie Laurent Fabius, tout en soulignant que les autres pays européens devraient aussi prendre des sanctions. « Ça fait partie du troisième niveau des sanctions. Pour l'instant nous sommes au deuxième niveau », a précisé Laurent Fabius sur TF1.

Comme pour le cas palestinien, Laurent Fabius devrait arrêter de gesticuler ainsi ! Les chantiers navals français n'ont pas les moyens de refuser ne serait-ce qu'une commande. Tout cela n'est que brassage du vent.

Comme l'a dit Georges Orwell : « *Le ministère de la Paix s'occupe de la guerre, celui de la Vérité, des mensonges, celui de l'Amour, de la torture, celui de l'Abondance, de la famine.*»

Mustapha Bouhaddar

Le drame de la cause palestinienne

À l'heure où j'écris cet article, une grande fumée épaisse s'élève dans le ciel de Gaza. On rentre dans la deuxième semaine du conflit et déjà 577 morts côté palestinien (1031 tués le 27 juillet 2014 NDLR)

Par Mustapha Bouhaddar

Un hôpital a été touché de plein fouet par des tirs d'obus. Et la diplomatie qui rentre en scène avec l'avenue de John Kerry qui arrive sur place. Il va essayer d'arracher un cessez le feu immédiat depuis le Caire accompagné de Ban Ki Moon, le secrétaire général de l'ONU, et rejoint en cela par Laurent Fabius, le patron du quai d'Orsay qui se trouve à Bruxelles pour une réunion avec ses homologues européens, consacrée à la situation de Gaza. Laurent Fabius s'est exprimé devant les journalistes, il a affirmé que « ce sont des attaques, et des massacres qui ont fait beaucoup de victimes et qui ne font qu'exacerber les tensions entre des populations qui ont vocation à vivre côte à côte. La position de la France est donc d'agir avec beaucoup de force pour exiger un cessez le feu immédiat. Et cette position sera tenue. »

Les Israéliens ont perdu 20 personnes, mais ils sont déterminés à poursuivre leur opération contre les Palestiniens.

La population de Gaza est fatiguée, mais elle est en partie très soudée, beaucoup de ses habitants ont dit aux journalistes que cette succession de guerre les liait de plus en plus, entre familles et entre quartiers. Des voitures tournent dans Gaza avec des haut-parleurs priant les personnes qui peuvent le faire à aider la population en faisant des dons.

En effet, la population de Gaza ne croit pas aux pourparlers diplomatiques, plusieurs chaînes de télévision diffusent en permanence des images de promotion du Hamas où on voit des roquettes lancées vers Israël. On y voit également des funérailles des victimes de l'hôpital de Gaza. C'est difficile à décrire, une sorte de deuil permanent, et cela malgré tout avec une très grande résignation. Les habitants de Gaza le disent : « Ce n'est pas la première guerre, ce n'est pas la dernière on le sait, et celle-ci n'est pas encore terminée alors qu'on pense déjà à la prochaine. »

En attendant, il y a un million de personnes qui essaie de survivre dans une sorte de prison géante, et la communauté internationale les laisse faire comme malheureusement à chaque fois. Le monde s'en fout du drame de la cause palestinienne. Un peuple à qui on spolie tout, et la communauté internationale qui a voté maintes et maintes résolutions qui n'ont jamais été appliquées, parce que tout simplement l'Etat israélien vit en toute impunité. Il faut une fois pour toutes faire la pression sur tous les gouvernements pour leur dire qu'à un moment donné, les belles paroles, ça commence à bien faire, et que si tous les gouvernements le voulaient vraiment, toutes les résolutions qui ont été votées au sein de l'ONU seraient déjà appliquées. Elles seraient probablement appliquées pendant 48 heures.

Comprendre ce qui se passe à Gaza, c'est comprendre un peuple qui cherche les moyens d'imposer sa solution politique, et qui est lâché par presque tout le monde. Mais pas par les peuples. Ce qu'il faudrait faire, c'est coordonner l'activité des peuples du monde entier, et faire en sorte que cette cause puisse aboutir.

Le peuple palestinien est mûr, il se dote de sa propre représentation politique, et ça, personne ne peut la lui dicter, en l'occurrence, il faut le faire sur des bases légitimes et démocratiques, à Gaza ou en Cisjordanie. La résistance doit s'organiser à l'échelle internationale. Car s'il y a bien un combat de la résistance dans le monde entier, c'est bien le combat du peuple palestinien.

Une manifestation sous pression

Le Mercredi 23/07/2014, nouvelle manifestation en France en faveur de la cause palestinienne. Celle-ci est autorisée par la Préfecture contrairement à la première.

Dix huit personnes interpellées, onze toujours en garde à vue, trois policiers blessés, c'était le bilan de la première manifestation pour la Palestine interdite par la préfecture de police.

Cette fois-ci la Préfecture change de stratégie, en choisissant des organisateurs fiables et sérieux. Non plus seulement des manifestants pro-palestiniens, mais un collectif pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. La manifestation sera notamment encadrée par le PCF, le MPA, les Verts, la Ligue des droits de l'homme, et la CGT dont le service d'ordre est particulièrement vigilant.

Deuxième précaution, un tracé plus sûr : la manifestation partira à 18h30 Place Denfert-Rochereau pour aboutir aux Invalides. Deux grandes artères plus faciles à sécuriser en cas de débordement. Selon le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, il n'y a pas d'interdiction générale de la manifestation pro-palestinienne si elle se tient dans le calme.

Les casseurs présumés ont été jugés hier soir en comparution immédiate. Hier soir le parquet de Paris a prononcé trois peines de prison avec sursis, et une relaxe. Dix mois avec sursis c'est la peine la plus lourde.

A Lille où la communauté musulmane compte beaucoup de fidèles, les manifestants ont été choqués par les débordements du 19 juillet. Les manifestations pro-palestiniennes se sont déroulées dans le calme, mais pour beaucoup, les affrontements sont liés aux interdictions préfectorales.

Les Lillois trouvent normal de manifester pour la Palestine, car comme l'a souligné un manifestant : « Quand un éléphant se bat contre une petite souris, on ne peut pas croiser les bras et regarder le massacre. C'est horrible, le combat n'est pas égal. »

Interdire la manifestation du 19 juillet reviendrait donc à maintenir une prise de position favorable à Israël et plus encore : ce serait un affront pour ceux qui, en France, soutiennent le régime palestinien. Fondamentalement, je ne crois pas que la Palestine soit en tort de demander le respect de son intégrité territoriale. A l'inverse, l'Etat d'Israël ne peut pas se prémunir de se « défendre » puisqu'il y a plus de 200 morts palestiniens d'un côté et deux israéliens de l'autre (un civil et un soldat).

Pour moi, interdire la manifestation de soutien reviendrait à cautionner les actes commis, il s'agirait d'une insulte à ces centaines de morts, à ces milliers de blessés. Si l'Etat français ne réagit pas, qu'il laisse au moins ceux qui le veulent exprimer leur mécontentement. Il s'agit là d'exactions particulièrement virulentes à l'égard d'une population. Cette opération militaire a été commise dans l'irrespect le plus effronté du droit international. On ne peut pas croire que la patrie des droits de l'homme ait interdit cette manifestation : la communication hasardeuse de l'Elysée, le parti pris affirmé pour un camp plutôt que l'autre et l'irrespect de nos libertés fondamentales ne doivent pas être légions.

Ne serait-ce que pour se rattraper du communiqué du 9 juillet, nous devrions pouvoir marcher demain en toute légalité. Et que le gouvernement ne vienne pas lever son bouclier en disant qu'il souhaite éviter d'importer le conflit, puisqu'en prenant cette décision, il importe le conflit et prend parti en faveur de la cause israélienne.

Mustapha Bouhaddar

Spécial Moyen Orient...

Palestine : Entre survie et capital sympathie.

Le drame de la cause palestinienne est né de la tragédie du peuple juif qui a été la brebis galeuse et l'exutoire de toutes les haines en Europe. Des pogroms jusqu'à l'holocauste, les pays européens avaient contribué à faire de cette population, le bouc émissaire de tous leurs fantasmes, hantises, fixations et le justificatif de toutes leurs malveillances et de la bassesse de leurs inhumaines valeurs.

C'est ainsi que pour la rédemption de leurs âmes, ils avaient conspiré pour dédommager les victimes de leurs velléités et de leurs collaboration avec les Nazis.

Le drame de la cause palestinienne était accentué par les parrainages toxiques de tous les bords qui se cherchaient une cause à instrumentaliser dans les discours populistes et dans la volonté de soudoyer leurs populations respectives. Tout le monde galvaudait le destin des millions de personnes et parlait au nom des palestiniens sans leur consentement en marchandant les appuis, les alliances avec les différents blocs de pays et avec les mouvements à la mode de l'heure: Occident, Bloc de l'Est, mouvement des non alignés, Panarabisme, tiers-mondisme, mouvements de décolonisation...Et finalement le wahhabisme et le chiisme.

La cause palestinienne a perdu la guerre du rapport de force et de la symétrie des relations interétatiques dans cette région maudite par les dieux et ensanglantée par les hommes.

La cause palestinienne a perdu le droit de s'imposer comme le seul et l'unique interlocuteur quand les pays arabes s'étaient approprié la "Légitimité" de négocier au nom des autochtones.

La cause palestinienne a perdu l'essentiel quand la conjoncture internationale et les nouveaux ordres mondiaux avaient changé les cartes et les règles du jeu et que la résistance effective devrait être le dialogue, la maitrise du savoir ainsi que la primauté d'investir le monde de la communication et de la sensibilisation des peuples. On ne peut jamais arriver à ses fins quand on n'a que des lances pierres pour répondre aux drones, aux missiles et surtout à la perception de l'opinion publique internationale qui n'y voit plus qu'un nid de terroristes assoiffés de sang.

Depuis le 11 septembre, tout ce qui a trait à l'Islam a mauvaise presse et ne peut être un argument pour négocier ou défendre un état palestinien viable au coté d'un état israélien sécurisé.

La solution au drame palestinien ne pourra jamais venir de la violence, des guerres ou d'actions armées. La solution passe par la pression de l'opinion publique mondiale sur les gouvernements pour que ceux ci y soient sensibilisés d'une façon juste et impartiale. Il faut parler au monde et non demeurer comme des geignards à pleurer des époques révolues ou à implorer les dieux qui font la sourde oreille.

La solution ne peut venir que de la sensibilisation et surtout d'un changement radical d'attitudes des paternalismes ambiants.

Pour que la perception change, il serait important de plaider pour la cause palestinienne en tant cause universelle et humaine et non pour une marotte monopolisée par l'islamisme ou par l'arabité. On défend une cause parce qu'elle est juste et non parce qu'elle est liée à une identité quelconque.

La cause palestinienne a perdu la guerre de l'image quand les groupuscules de tous bord en ont fait un cheval de bataille pour d'autres objectifs et desseins que la volonté des damnés de la terre concernés.

La cause palestinienne n'est pas une cause religieuse, ni une cause arabe mais une question territoriale entre une volonté d'expansion d'un coté et une volonté de survie de l'autre.

Majid Blal.

Le dilemme stratégique d'Israël

Par Anas Abdoun

Étudiant en Sciences politiques à l'Université de Montréal, candidat à une Maîtrise en Relations Internationales

Israël est traversé en ce moment par un dilemme stratégique. En effet, Voilà maintenant 7 ans qu'Israël a imposé un blocus sur la Bande de Gaza pour punir la population d'avoir soutenu le Hamas. L'idée initiale était de pousser la population à se retourner contre le Hamas.

La stratégie d'Israël ayant échoué, et en 7 ans Israël a mené 3 opérations sur la bande de Gaza chacun avec son lot de morts, 895 civils tués dans l'opération plomb durci et nous avons franchi les 1000 morts civils dans le présent conflit.

Tsahal s'est donné comme moyen stratégique de faire disparaitre le Hamas et d'éliminer tous ses combattants. L'armée israélienne a essayé de remplir ses objectifs uniquement par la voie aérienne et maritime. Ces bombardements de hautes altitudes ne font que tuer des civils et n'entrave que très peu la logistique du Hamas. Le dilemme est qu'Israël n'a pas les moyens politiques de ses ambitions stratégiques. En effet, pour désarmer totalement le Hamas, il n'y a pas d'autre choix que de lancer une opération terrestre de grande envergure. Or, Israël, malgré les équipements militaires modernes dont elle dispose, n'a pas d'armée professionnelle de métiers, mais compte uniquement sur ses réservistes, tirés parmi la population. Ces soldats ne sont pas volontaires, ce sont des femmes et des hommes obligés de servir pour éviter la prison et qui disposent d'un entrainement limité.

Pour beaucoup leurs seules missions opérationnelles ont été de mener la vie dure aux Arabes en tenant des check points. Même les hauts gradés de l'armée israélienne qui ont le plus d'expériences militaires, sont ceux qui ont combattu en 1967 l'Armée égyptienne et n'ont par conséquence aucune expérience quant à la stratégie militaire à adopter face à une guérilla. Néanmoins, la supériorité technologique dont bénéficient les Israéliens permettrait de venir à bout des combattants du Hamas.

C'est là que l'élément politique intervient. Bien que les Israéliens dans les dernières élections aient porté au pouvoir une coalition d'extrême droite, la population n'est pas prête à acceptée un nombre de morts importants, car la société repose sur un engagement militaire. Si la confiance est ébranlée entre la population et l'armée, alors le socle de la société est mis à mal. Le Hamas est au fait de cette situation, depuis le début de l'excursion terrestre de Tsahal, l'armée israélienne a perdu 65 soldats, soit la moitié de ce qu'elle avait perdu en 2006 face au Hezbollah au bout de 34 jours de guerres. À Tel-Aviv des milliers de personnes protestent contre la politique belliqueuse du gouvernement, et le nombre de soldats qui refusent de servir est en nombre croissant. Quant à ceux qui ont répondu à l'appel, beaucoup, de retour de mission, dénoncent les exactions commises par l'armée à Gaza ou même en Cisjordanie.

Israël en poursuivant ses bombardements aveugles comme à son habitude avec des chasseurs en hautes altitudes et des frégates à 15 milles marins connait une pression grandissante de la part des pays émergents. Beaucoup de pays à l'image du Brésil et de l'Argentine n'hésitent pas à restreindre leurs relations diplomatiques, même les traditionnels alliés d'Israël hors caméra se désolidarisent de la politique israélienne, commeen2011, aux marges d'un sommet du G20 où Sarkozy et Obama fustigeaient Netanyahu ne sachant pas que leurs micros étaient allumés.

Néanmoins si Israël se lance dans une guerre terrestre dans la bande de Gaza,c'est de la part de sa propre population que le gouvernement connaitra une pression grandissante, a avec des déserteurs de plus en plus nombreux et des familles qui refusent d'envoyer leurs enfants au front de peur de ne jamais les revoir, pour une cause qui leur échappent bien souvent.

Ainsi, tandis que l'agressivité était le maitre mot de la diplomatie israélienne dans la région, il est fort probable que dans les prochaines années, le gouvernement israélien va devoir trancher entre la pression internationale, la pression interne, ou s'assoir dans la table des négociations après que les gouvernements successifs est rendu la création de deux états impossible. Quel que soit le choix qui sera fait, Israël risque de recevoir un violent retour de bâton. Celui d'avoir abuser du soutien de ses alliés, ou d'avoir rendu impossible la création de deux états au moment où Tel-Aviv sera enfin porté à faire la paix.

France - Moyen Orient : la fin de la diplomatie gaulliste

Voilà presque un mois qu'Israël a commencé ses opérations militaires dans la Palestine occupée. Les bombardements que subissent les Gazaouis sont d'une rare violence et le nombre de morts palestiniens sont hélas pour une écrasante majorité des civils, dont des femmes et des enfants. Qu'en est-il de la communauté internationale (et surtout de la France) face à cette situation ?

Les États-Unis, le Canada et les pays européens sont sans surprise derrière Tel-Aviv, soutenant la thèse qu'Israël ne fait que se défendre.

Néanmoins malgré des airs de déjà vu, quelque chose a changé dans la diplomatie internationale.

En effet, la voix singulière de la France, seule puissance occidentale à faire entendre une autre musique dans le concert des nations sur la question palestinienne semble aujourd'hui avoir perdu toute forme d'aura. Ce que certains appelaient la politique pro arabe de la France, que les gaullistes nommaient la politique d'indépendance nationale, semble avoir totalement disparu à l'aune du dernier massacre à Gaza. Il nous semble bien loin l'époque où la France se faisait honneur en soutenant la cause d'un peuple sans terre. Cette doctrine diplomatique initiée par de Gaulle en 1967 où il condamnait l'agression Israélienne contre l'Égypte et décréta un embargo sur la vente d'armes à Israël. Cette politique à été suivit par tous ses successeurs de gauche comme de droite. En 1982 lors de l'attaque israélienne au Liban, François Mitterrand dépêche des bâtiments de la marine française pour exfiltrer Yasser Arafat et des cadres de l'OLP. Enfin, tout le monde se souvient de la colère de Jacques Chirac lorsque l'armée israélienne l'empêchait de visiter les quartiers arabes de Jérusalem.

Néanmoins, la dernière crise au proche orient, a vu la diplomatie française changée de bord, pour soutenir inconditionnellement Israël à l'image du premier communiqué de l'Élysée affirmant qu'Israël a le droit de se défendre. Le ministre des affaires étrangères persiste et signe lors de sa tournée au Moyen-Orient en affirmant que c'est le Hamas qui bloque le processus de trêve entre les deux parties, tout en oubliant de mentionner qu'Israël refuse catégoriquement comme condition de la trêve une levée du blocus qui dure depuis 7 ans !

Enfin, quelle ne fut pas la surprise du monde de voir la France s'abstenir lors du vote de l'ONU pour demander une enquête internationale sur la guerre israélienne à Gaza, tandis qu'il y a 10 ans de cela, c'était Paris qui était à l'origine des résolutions condamnant Israël et qui finirent par être rejeté par un véto de Washington.

Le gouvernement français est à l'étude d'un projet de loi, à juste titre, pour empêcher des français de rejoindre des réseaux djihadistes en Syrie et en Irak. La justification de cette loi est d'empêcher des français de commettre des crimes de guerre sur la base de motivations religieuses. Il est intéressant de voir que les jeunes juifs français volontaires pour rejoindre Tsahal se fait exactement sur les mêmes bases religieuses. La justice française n'empêche pas ces jeunes gens de rejoindre l'armée israélienne. Pourtant, cette politique à géométrie variable peut avoir des retombés négatifs sur l'image de la France. Qu'adviendra-t-il si l'ONU arrive à la très probable conclusion de crime de guerre, auquel des Français ont participés ? Quelle sera l'image de la France si la Palestine adhère à la cour pénale internationale, et que des Français sont sur le banc des accusés ?

Nous assistons à un revirement de la diplomatie française sur fond de projection de la crispation identitaire que connait le pays aujourd'hui. La nouvelle génération politique prend position pour Israël parce qu'elle s'associe d'avantage aux Israéliens de culture occidentale, tandis que les Palestiniens sont réduits aux islamistes du Hamas. C'est depuis cette logique que les nouveaux dirigeants français basent leurs décisions politiques, que les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay, au fait de l'histoire et de la complexité de la région, ont souvent du mal à comprendre. Ce revirement de la position française se fait également sentir à l'intérieur du Pays avec deux manifestations pro-palestinienne interdites par le ministre de l'intérieur. La France est ainsi le seul pays au monde à avoir interdit les manifestations de soutien à la Palestine. La raison officielle de l'interdiction de cette manifestation est les risques de trouble à l'ordre public, et les débordements d'actes antisémites.

La condamnation de la politique israélienne n'est en rien un acte raciste envers une religion. Il y a en France une confusion des genres que beaucoup d'intellectuels aiment entretenir. La question israélienne n'est pas la question israélite.

La distinction est en réalité simple à faire, elle se résume par une seule phrase du général de Gaulle.

En 1967, suite à une violente condamnation du président de Gaulle de la politique israélienne, le grand rabbin de France demanda à être reçu à l'Élysée, ce que le locataire des lieux accepta. Avant même que l'entretien ne commence, de Gaulle dit au rabbin, « si vous voulez me parler des Juifs de France je vous écoute, si vous voulez me parlez d'Israël j'ai un ministre des affaires étrangères pour cela ».

Anas Abdoun.

Maroc : Le point à l'occasion du 15ème anniversaire de l'intronisation de SM le Roi Mohammed VI

Par Mustapha ***Tossa***

Alors que le Maroc s'apprête à souffler la quinzième bougie de l'accession du roi Mohammed VI au trône, beaucoup a déjà été écrit sur le bilan fort honorable de ces quinze année de règne. La physionomie du pays est en train de se métamorphoser radicalement. Une dynamique sociale et économique est en train de libérer ses énergies pour les rendre plus créatives. Les Marocains, parce qu'ils ont appris à tolérer leurs différences et dépasser leurs antagonismes, ont réussi à créer un vivre ensemble pacifique et harmonieux inédit dans la région.

Ce Maroc nouveau qui a opéré une rupture tranquille avec un passé autoritaire, les Marocains le doivent aux chantiers stratégiques lancées par le Roi Mohammed VI. De l'initiative de développement humain qui a mis la libération du citoyen marocain des affres de la précarité au cœur du projet politique, en passant par l'instauration de l'instance équité et réconciliation qui a permis de panser les blessures marocaines et de les réconcilier avec leur passé jusqu'à l'élaboration d'un projet d'autonomie du Sahara marocain dans le cadre du processus de régionalisation avancée qui permet de dérouiller les grands blocages politiques et diplomatiques. Sans parler de l'institutionnalisation de la culture des droits de l'homme au sein de l'appareil de l'Etat, du nouveau concept de l'autorité, du nouveau code de la famille..Autant de choix qui ont balisé le chemin du Maroc vers la démocratie et le vivre ensemble harmonieux.

Ces initiatives royales, qui agissent comme autant de marqueurs positifs de la vie politique marocaine, ont été généreusement développées et décodées. En quinze années, le Roi Mohammed VI n'a pas fait que marquer la société marocaine par ses projets politiques avant-gardistes destinés à insuffler une dynamique nouvelle. Il a aussi réussi à marquer les imaginations des Marocains et des autres par un style nouveau qui tranche avec le protocole lourd et parfois engoncé qu'impose l'exercice monarchique.

Prince héritier, Sidi Mohammed était déjà aimé et chéri par les Marocains qui voyaient en lui l'espoir d'une transition pacifique et douce vers un monde meilleur dans une réalité incertaine et turbulente. Devenu Roi du Maroc, Mohammed VI renforce cette impression. Devenu Roi du Maroc, Mohammed VI renforce cette impression. Au fil de l'exercice du pouvoir, les Marocains ont confirmé ce qu'ils ressentaient déjà à son égard. Autant son empathie à l'égard des Marocains dans la nécessité et la souffrance était réellement sincère, autant sa volonté de transformer la société marocaine pour lui permettre de relever les défis économiques politiques et sécuritaires du nouveau siècle fut solides et sans concessions. Le Roi avait inscrit son action entre ses deux paramètres qui ont abouti à ce que les Marocains lui vouent une admiration sans bornes.

En quinze années de règne, le style de Mohammed VI, sa manière de communiquer avec des actes forts et remplis de symboles ont profondément renfoncé l'attachement des Marocains à sa personne. Cette vérité fut si voyante que même dans les manifestations qui ont émaillé la rue marocaine au gré des crises sociales domestiques et des turbulences politiques régionales, la personne du Roi, comme icône fédératrice fut épargnée. Ce qui a eu le don de consolider cette image de rassembleur, de symbole unificateur des Marocains dans leurs grandes diversité, d'arbitre au dessus de la mêlée.

Mohammed VI à d'autant plus de mérite d'avoir géré le pays dans le calme, la sérénité et une indéniable intelligence politique que pendant ces quinze années, le Maroc fut acculé, sur un plan stratégique et géographique, par deux redoutables antagonismes. Celui du Nord où l'Espagne s'échinait, concurrence oblige, à faire barrage au commerce du Maroc avec le juteux marché européen. Et celui de l'Est où le voisin algérien, encore travaillé par une pathologique et inexplicable obsession marocaine, déploya sa permanente capacité de nuisance.

En réponse à ces pressions, Mohammed VI transforma le Maroc en vrai acteur régional et un passage obligé pour tous ceux qui veulent investir dans le continent africain. Ses tournées africaines laissent dans les esprits sa mémorable influence sur ce continent. Sa popularité dans le Monde arabe connaît une fulgurante ascension. Sa récente visite en Tunisie en donna une éclatante démonstration. Son rapport avec les grandes puissances, Europe et Amérique, fait de lui un incontournable interlocuteur.

Aujourd'hui, au fil des années et des projets politiques et économiques qui façonnent le nouveau Maroc, Mohammed VI a réussi à établir avec les Marocains un lien d'une extrême puissance basé sur l'adhésion à ses projets et le respect pour sa personne. En quinze années de règne, le Maroc est devenu un pays où il fait bon vivre, où il est opportun d'investir et de lancer des projets. Un îlot de stabilité où la détention politique a pratiquement disparu, où la presse connaît des marges de liberté inédites, où les droits de l'homme sont respectés et encadrés. Autant de facteurs objectifs qui font que Mohammed VI soit devenu une vraie fierté marocaine.

Dérapage Contrôlé...

L'âge de la Pierre pourrie

Est-ce Pierre Daninos qui avait écrit que les soldats font parler les canons alors que les historiens se chargent, plus tard, de faire parler les soldats, après leur mort? Nous, nous avons décidé de faire parler les historiens! Eh bien, croyez-le ou non... Ils ont avoué!

Ils nous ont avoué que les pyramides n'ont jamais été construites pour abriter les dépouilles mortelles des pharaons. Mieux encore, elles n'ont jamais été construites pour être des pyramides, du moment qu'elles n'étaient qu'un vulgaire dépôt pour les pierres qu'on avait l'habitude de poser pompeusement au début de tout projet urbain!

Voilà comment les choses s'étaient déroulées dans le passé :

Quand il y avait un projet qui était annoncé à Assouan, à Alexandrie, à l'embouchure du Nil ou ailleurs dans le vaste empire, et comme ni l'avion, ni la limousine n'étaient pas encore inventées, on emmenait au Pharaon un grand Bloc de pierre qu'il bénissait avec ses prêtres, lors d'une cérémonie grandiose, pour que le projet puisse connaître un «succès divin». Sitôt la cérémonie finie, et quand vient le soir, on retire le bloc vers les autres qui l'ont précédé. Le chargé du dépôt des pierres était un certain Pythagore, immigré clandestin notoire, qui était obligé de quitter son pays natal où, malgré son savoir encyclopédique, il n'avait pu trouver un travail décent. Il faut souligner qu'au temps des pharaons, l'Égypte était prospère et que les pâteras opéraient en sens inverse, dans la Méditerranée.

Ce Pythagore (voir le théorème) était fortiche en géométrie. Aussi, pour passer le temps, entre deux livraisons de blocs de pierre, il enseignait la géométrie à d'autres immigrés qui ont « brûlé »(*) comme lui. Mais comme la faim empêchait ces pauvres hères d'imaginer les figures géométriques dans l'espace, il fût obligé d'empiler les blocs, les uns sur les autres pour illustrer son enseignement.

Les résultats furent époustouflants: Non seulement les disciples ont tout de suite compris la géométrie, mais la fille du Pharaon remarqua le premier édifice et en parla à son père. Celui-ci a tout de suite compris qu'un tel édifice pourrait devenir la première usine de conserves de la planète.

Mais comme il méprisait tout autre corps que le sien, il projeta de n'y conserver que sa dépouille, une fois passé de vie à trépas, en attendant que la science puisse être capable de ressusciter les morts. A souligner que ce rêve fût repris, tout récemment, par Walt Disney. Mais en faisant appel, cette fois-ci, à la technique de la cryogénie, risquant ainsi de désagréger son cadavre à la première panne électrique.

Le Pharaon convoqua Pythagore et lui offrit une récompense exceptionnelle pour son oeuvre. C'était une carte de séjour, sur papyrus impérial, renouvelable chaque année bissextile. Pythagore aurait versé des larmes…de joie bien-sûr! Car ça ne peut pas être autrement.

D'autres chefs d'états ont essayé d'imiter la pratique pharaonique (non pas celle de la carte de séjour en papyrus impérial, mais celle de la pose de la première pierre), avec le dessein inavoué de construire des pyramides. Mais comme les Pythagore ne quittent plus leurs pays (à cause de la relance économique), cette pratique fût perdue dans la nuit des temps.

Il a fallu attendre la fin des années 1940 pour que la pratique ressuscite de ses cendres, comme le phoenix des bois. D'abord, et timidement, dans l'Europe de « l'après guerre », pour reprendre ensuite de la vigueur dans les pays ankylosés par le colonialisme européen et qui viennent juste de s'émanciper.

Dans ces pays, dits « en voie de développement » (peut-être parce qu'ils n'ont pas encore terminé de poser toutes « les premières pierres ») les cérémonies chatouillaient la fierté nationale, fierté de se prendre enfin en main à tel point que le peuple les trouva plus excitantes encore que les projets annoncés. Alors les politiciens prirent le peuple en main. Les cérémonies sont devenues de plus en plus fastueuses, de plus en plus nombreuses et les projets de plus en plus rares quoique grandioses (sur papier qui n'a rien à voir avec le papyrus).

Sur le terrain, on ne voit qu'un gâchis de pierres. Et pourtant pour chaque première pierre posée, il faut environ un à trois mètres cubes d'autres pierres, du ciment, des concepteurs, le salaire, pour une journée gâchée, de quelques dizaines de hauts responsables et de celle de quelques centaines d'irresponsables venus admirer le spectacle. Ajouter à cela la consommation d'essence, les chiens écrasés, les festins et, dans certaines cas, la prise en charge des personnalités venant de l'étranger.

Il y a bien de quoi monter un petit projet, n'est-ce pas?

Alors qu'on se contente de petits projets et qu'on oublie la pose des premières pierres. Ou alors qu'on copie la pratique présumée des pharaons dans sa globalité et qu'on érige des temples avec les «premières pierres» des projets éphémères, pour y conserver notre bêtise humaine afin qu'elle soit intreprétée, autrement par les historiens futurs.

Brûler (*) : expression utilisée pour désigner l'action de traverser clandestinement le détroit de Gibraltar. Les candidats ont l'habitude de brûler tous leurs papiers avant de s'embarquer sur les pâteras (comme ça, si l'embarcation chavire, les requins peuvent les confondre avec les gentils pêcheurs espagnols, pêcheurs qui aident ces requins à nettoyer les côtes nord-africaines de leurs méchants poissons intégristes).

A. El Fouladi

Lettre d'un immigrant au Père Noël

Tout le monde sait que le père Noël se trouve au Canada, quelque part au pôle nord. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que de plus en plus d'immigrants, toutes confessions confondues, commencent à y croire et à lui écrire des lettres. Un vieux «importé», plus malin que les autres, et se rendant compte que le noël de cette année est bien particulier, a rédigé sa lettre plusieurs mois à l'avance, pour mettre toutes les chances de son côté. Eh bien, croyez-le ou non, nous avions intercepté sa lettre ! Et En voici le contenu :

Cher Papa Noël, Assalamou Alaykoum!

Tu es vieux, je le suis moins! Mais assez quand même pour jouer « cartes sur table » avec toi. Eh bien…Voilà, je voudrais un cadeau pour cette année! C'est le premier et « peut-être » le dernier que je te demande. Tu vas donc pas me décevoir! Ça ne se fait pas ! surtout pas entre « vieillards » qui en ont vu de toutes les couleurs, n'est-ce pas? … Ce que je voudrais, eh bien… c'est un travail!.

Aie! je vois d'ici ton bonnet se dresser sur ta tête de surpirse! Mais tu as beau être surpris, tu ne pouurais jamais l'être autant que Papa tout court, qui doit se retourner maintenant dans sa tombe! Donc, respire fort, prends un bon coup de nectar et écoute-moi!

Je sais, je sais que c'est trop te demander! surtout en ces temps difficiles! Je sais que le moment est mal choisi et que les temps sont plutôt au licenciement, même pour les bons nouveaux fans de Papa Noël comme moi! Récession oblige!

C'est fou ce qu'il y a de gens sur le marché de l'emploi ! Certes! Mais pas autant que sur le marché du rêve!. Car vois-tu? même quand on prive un être humain de toutes ses libertés, il subsiste toujours, chez lui, celle du rêve! Et plus tu brimes un individu, plus il tend vers «le point de non retour» du coté de cette liberté! Aussi, n'est prisonnier que celui qui a les pieds bien ancrés sur terre !

Toutefois le cadeau demandé est un cadeau pour dix!. En plus, je pense que j'ai bien mérité ce cadeau: Car depuis que je suis au Québec, j'incarne la sagesse même! Prêchant dans mon entourage le respect des institutions et me forçant à la persévérance et au refus des « solutions faciles »! Tu vois ce que je veux dire n'est-ce pas?. Ajouter à cela que je fais tout pour éviter les chicanes, même (et surtout) celles constitutionnelles!

Avant de te quitter par mon clavier et non par mon ordinateur, je te prie, cher Papa Noël, de localiser mon cadeau au Québec car je m'y suis très bien intégré du moment que je partage avec ce peuple la langue de Molière (ou du moins nous le croyons tous), le romantisme de Victor Hugo, de Lamartine et d'Antoine de Saint-Exepury ainsi que la rigueur scientifique de Descarte et la philosophie percutante de Voltaire. Ajouter à cela tout l'échange culturel bidirectionnel qu'enrichit notre vocabulaire de merveilleux mots, comme tabernacle, hostie et calice d'une part et In'al lahmar taa el hallouf taa..etc d'autre part ! Ah cher Papa Noël! Il faudrait voir l'émerveillement de mes nouveaux compatriotes quand ils m'entendent sacrer dans un bilinguisme impeccable!

Bref, et pour ne pas te retenir plus longtemps, je te prie, cher Papa Noël, d'agréer l'expression de ma très haute considération tout en te priant de bien vouloir prendre soin de ta barbe et de ton embonpoint: C'est tellement rassurant pour les grands enfants que nous sommes !

A. El Fouladi

NOUVEAU !
Maghreb Canada Express lance la Mini Carte d'Affaire

Visibilité Annuelle Maximum, Pour un coût Minimum !

Votre annonce peut contenir:
- Votre logo ou une image;
- Le nom de votre compagnie;
- Vos coordonnées;
- Une description de vos services

CONDITIONS :

Envoyez-nous par courriel (pub@maghreb-canada.ca):

- Une commande ferme pour 12 parutions;
- Le montage de votre Mini carte d'affaire;
- Votre adresse postale pour vous envoyer votre facture;
- Vos chèques postdatés à la réception de votre facture.

FORMAT :
Largeur : 3.25 pouces
Hauteur : 1.9 pouces

AVANTAGES :
Publication de votre annonce toute l'année

PRIX COULEUR :
29$ par mois
(Taxes en sus)

PRIX NOIR ET BLANC :
19 $ par mois
(Taxes en sus)

$

PAIEMENT FACILE :
Trimestriel avec Chèques postdatés

FLÉXIBILITÉ :
Possibilité de changer gratuitement le contenu de votre annonce.

NPD NDP

EÏD MOUBARAK عيد مبارك

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

José Nunez-Melo
Député // MP Laval
T. : 450 686-2562

Ève Péclet
Députée // MP La Pointe-de-l'Île
T. : 514 645-0101

Hélène LeBlanc
Députée // MP LaSalle–Émard
T. : 514 363-0954

Tyrone Benskin
Député // MP Jeanne-Le Ber
T. : 514 496-4885

Djaouida Sellah
Députée // MP Saint-Bruno–Saint-Hubert
T. : 450 926-5979

Hélène Laverdière
Députée // MP Laurier–Sainte-Marie
T. : 514 522-1339

Thomas Mulcair
Député // MP Outremont
T. : 514 736-2727

Lysane Blanchette-Lamothe
Députée // MP Pierrefonds–Dollard
T. : 514 624-5725

Sadia Groguhé
Députée // MP Saint-Lambert
T. : 450 646-2423

Rosane Doré Lefebvre
Députée // MP Alfred-Pellan
T. : 450 661-4117

François Pilon
Député // MP Laval–Les Îles
T. : 450 689-4594

Isabelle Morin
Députée // MP Notre-Dame-de-Grâce–Lachine
T. : 514 639-4497

Québec

Message de Geoffrey Kelley à l'occasion de "Aïd El Fitr"

بمناسبة حلول عيد الفطر الكريم يسعدني أن أتقدم
بأطيب وأغلى التمنيات لكافة أفراد الجالية المسلمة
الكيبيكية و كل عام وأنتم بخير.

Mes Meilleurs voeux à toute la Communauté musulamne québécoise à l'occasion de la fête "Aïd El Fitr".

Happy "Aïd Ul Fitr" to all muslim community members

Geoffrey Kelley
Député de Jacques-Cartier
Ministre responsable des Affaires autochtones

620, boulevard Saint-Jean, Bureau 206
Pointe-Claire (Québec) H9R 3K2
Téléphone : 514 697-7663
Télécopieur : 514 697-6499
Courriel: gkelley@assnat.qc.ca

Meilleurs vœux à la communauté arabe et musulmane à l'occasion de la fête de l'Aïd al-Fitr!

L'hon. Stéphane Dion
Député
Saint-Laurent – Cartierville
514-335-6655

Marc Garneau
Député
Westmount – Ville-Marie
514-283-2013

Justin Trudeau
Député
Papineau
514-277-6020

L'hon. Irwin Cotler
Député
Mont-Royal
514-283-0171

Emmanuel Dubourg
Député
Bourassa
514-323-1212

Massimo Pacetti
Député
Saint-Léonard – Saint-Michel
514-256-4548

Francis Scarpaleggia
Député
Lac-Saint-Louis
514-695-6661

Canada

Libéral